

rivière Ottawa, pour remonter la dite rivière jusqu'au lac Témiscaming, et de la tête du dit lac par une ligne tirée franc nord jusqu'à ce qu'elle touche à la ligne frontière de la baie d'Hudson; la province du Haut-Canada comprendra *toutes les terres, territoires et îles sis et situés à l'ouest de la dite ligne de division; qui faisaient partie de notre province de Québec*, et la province du Bas-Canada comprendra toutes les terres, territoires et îles sis et situés à l'est de la dite ligne de division, qui faisaient partie de notre dite province de Québec.....

Rien n'est plus clair, suivant nous, que le Parlement Impérial n'a voulu qu'une chose par l'Acte de 1791, à savoir: diviser la Province de Québec *telle que créée par l'Acte de 1774* en deux provinces, et nullement faire deux provinces nouvelles dont une contenue dans les anciennes limites, et l'autre considérablement agrandie et surtout élargie vers l'ouest.

M. Mills prétend que le but de l'Acte de 1774 était de reculer la limite occidentale de Québec (1763) de façon à comprendre un certain nombre de postes et de forts qui sans cela ne se seraient trouvés sous aucune juridiction. Sans doute, c'était là une raison, mais non pas la seule. Du lac Nipissing où la frontière occidentale de la province de Québec était fixée par l'Acte de 1763, l'Acte de 1774 la recule jusqu'au fond du lac Supérieur: et dire que cette limite doit s'interpréter comme s'arrêtant aux Montagnes Rocheuses afin de comprendre sous une juridiction quelques postes de traite sans importance à l'ouest de la Baie des Tonnerres, c'est ignorer l'Acte impérial de 1803 qui précisément vint donner plus tard juridiction aux tribunaux du Haut et du Bas-Canada sur tous les territoires non compris dans les limites de ces deux Provinces, non plus que dans les possessions de la Baie d'Hudson ou Terre de Rupert. Le statut désigna ces territoires sous le titre de "territoires indiens."

M. Mills a voulu cependant s'appuyer des écrits de Lord Selkirk pour affirmer que l'Acte de 1803 n'avait été passé qu'à la suite de troubles et de désordres arrivés dans la vallée de l'Athabaska, c'est-à-dire à 12 à 1500 milles de la Rivière Rouge. Lord Selkirk avait son but en voulant ainsi égarer l'opinion; mais on sait que de graves désordres avaient éclaté dans les pays situés entre le lac Supérieur et la Baie James, et que le Parlement Impérial eut surtout en